

Projet carbone, un mode de financement pour des actions d'adaptation ?

Témoignage d'Anthony ROUX



Anthony Roux est chargé de mission Biodiversité et Espaces naturels au Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont-Ventoux et de Préfiguration du Parc naturel régional du Mont-Ventoux. Il a répondu aux questions du Centre régional de la propriété forestière apportant son témoignage sur la part des projets « carbone » dans l'adaptation au changement climatique.

Ci-dessus : Anthony Roux
Photo DA/FM

CRPF : Pourquoi avez-vous inscrit les enjeux liés aux changements climatiques dans les travaux de préfiguration du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ?

A.R. : Les questions relatives aux changements climatiques font partie des nouveaux enjeux que se doivent d'intégrer les territoires de projet, d'autant plus les Parcs naturels régionaux (PNR) pour lesquels l'innovation et l'expérimentation constituent des missions essentielles.

Partant du constat que le dérèglement climatique est d'ores et déjà en marche et que ses effets sont déjà perceptibles à l'échelle du territoire, l'avant-projet de Charte du PNR du Mont-Ventoux propose d'accompagner le changement des pratiques pour mieux s'adapter au dérèglement climatique. Les démarches menées dans ce cadre permettront de limiter les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique, mais ne suffiront pas à supprimer les effets enclenchés de ce phénomène qui présente une inertie importante.

L'accent est donc mis sur l'adaptation, indispensable à la pérennité des activités et des modes de vie.

L'espace forestier étant l'un des premiers milieux tributaires des dérèglements climatiques, l'adaptation des pratiques sylvicoles y est primordiale afin d'assurer la pérennité des peuplements et la rentabilité économique au fil des générations.

CRPF : Le premier contrat carbone forestier de la région va être signé sur ce territoire, pouvez-vous nous en dire plus ?

A.R. : Cette démarche s'intègre pleinement dans la stratégie présentée précédemment. Il s'agit d'une opération pilote pour atténuer au maximum les effets du changement climatique, en optimisant les fonctions de séquestration du CO₂ dans les forêts de propriétaires privés, par la mise en œuvre d'opérations d'amélioration sylvicole. Pour cela, des subventions exceptionnelles seront attribuées aux propriétaires forestiers privés afin d'élaborer des Plans simples de gestion (PSG) ayant pour objectif notamment la séquestration carbone. Ce dispositif est rendu possible grâce au partenariat entre le Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont-Ventoux (SMAEMV), le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Amaury Sport Organisation (ASO), société organisatrice du Tour de France, qui finance l'opération.

CRPF : Comment cela va-t-il se passer pour les propriétaires ?

A.R. : L'ensemble de l'opération est en cours de préparation et il reste quelques points à caler. Il s'agira vraisemblablement d'un Appel à projet lancé auprès des propriétaires forestiers privés. Accompagnés par des gestionnaires forestiers, ils devront proposer un PSG qui prévoira des actions sylvicoles durables en faveur de la séquestration de CO₂. Ces projets forestiers consisteront notamment à éviter des coupes rases de peuplements sains, lesquelles seraient émettrices du carbone stockés par les arbres. Face à la pression importante pour l'approvisionnement de centrales en bois énergie, les propriétaires forestiers sont en effet souvent démarchés pour faire de telles coupes rases dans leurs forêts. L'opération vise donc à donner un coup de pouce financier afin que les propriétaires fassent des cloisonnements d'exploitation dans leurs forêts et ce, afin de prolonger la vie des peuplements (et donc le potentiel de séquestration du carbone) en y pratiquant une gestion durable.

En collaboration avec le CRPF, le SMAEMV fera signer à chaque propriétaire ou groupement de propriétaires une convention rappelant les engagements de chaque bénéficiaire des subventions dédiées aux travaux.

CRPF : Comment voyez-vous le développement de tels contrats en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

A.R. : La mise en place de contrats carbone forestiers sur le Ventoux résulte d'une véritable opportunité à travers le financement de l'opération par ASO.

Cette démarche constitue une opération pilote qui permettra de tester ce dispositif en vue de l'envisager à plus grande échelle et sur d'autres territoires.

Le développement de tels contrats nécessitera vraisemblablement la prise en compte de deux paramètres *a minima* :

– d'une part, la meilleure prise en compte de la problématique « changement climatique » par les propriétaires forestiers et l'acceptation de la non intervention, car celle-ci fait bel et bien partie des pratiques de gestion forestière. Leur sensibilisation est donc capitale ;

– d'autre part, le financement de ce type d'action par le mécénat d'entreprise, à l'image du projet ASO. Des passerelles seraient d'ailleurs à développer avec le projet « Mécénaturel » initié par le Réseau régional des espaces naturels protégés de PACA (RREN), animé par l'Agence régionale pour l'environnement (ARPE).

Enfin, l'augmentation d'actions de ce type passera par l'émergence d'un cadre volontaire de labellisation en crédits carbone avec la création d'un label de certification pour inciter les entreprises. Le travail du CNPF dans la construction d'un référentiel national permettant de certifier des crédits carbone français ou de labelliser des projets carbone y contribuera assurément.

Anthony ROUX
Charge de mission Biodiversité et Espaces naturels
Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont-Ventoux et de préfiguration du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
830, av. du Mont-Ventoux
84200 CARPENTRAS
Tél. : 04 90 63 22 74
Fax : 04 90 67 09 07
anthony.roux@smaemv.fr
www.smaemv.fr